

Liquidation bien immobilier

Par chris86, le 06/10/2009 à 08:11

Bonjour,

Suite à un contrat de mariage communauté réduite aux acquêts avec un apport d'un bien propre d'une valeur de 75000€ avec un passif de 65000€(prêts) en cas de revente de celu-ci suite à divorce, est-ce que je peux récuperer une partie de mon apport re-évalué sur la nouvelle estimation ?

Merci pour votre réponse .